

**Rapport de l'organe de révision  
sur le contrôle restreint**

Au Conseil de la Fondation  
**VISION FOR ALL**  
fondation de droit privé  
dont le siège est à  
**Lausanne**

En ma qualité d'organe de révision, j'ai contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de la Fondation VISION FOR ALL pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de la Fondation alors que ma mission consiste à contrôler ces comptes. J'atteste que je rempli les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Mon contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de mon contrôle, je n'ai pas rencontré d'élément me permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

**Werner KNEUBÜHLER**  
Expert diplômé en finance et controlling  
Expert réviseur agréé

Ecublens, le 15 mai 2010

Annexes :  
Comptes annuels au 31 décembre 2010  
(bilan, compte de profits et pertes et annexe)

**Bilan au 31 décembre 2010**

	2010	2009
<b>ACTIF</b>		
CCP 17-542189-9	23'654.03	30'553.50
CS 308133-91 CHF	144'979.68	72'959.09
Débiteur AFC, impôt anticipé	36.51	356.69
<b>Total des actifs</b>	<b>168'670.22</b>	<b>103'869.28</b>
<b>PASSIF</b>		
Créanciers, factures dues CHF	97.90	216.50
Passifs transitoires	1'570.00	3'600.00
Capital	50'000.00	50'000.00
Bénéfice au bilan	117'002.32	50'052.78
<b>Total des passifs</b>	<b>168'670.22</b>	<b>103'869.28</b>

**Compte d'exploitation 2010 (avec comparatif AP)**

	2010	2009
<b>CHARGES</b>		
Inde - Free patients	337'000.00	347'100.00
Inde - Equipements, matériels		51'124.60
Inde - SSMI New Delhi	19'265.00	13'250.00
Achats de matériels		6'427.86
Frais de transport		5'547.00
Frais financiers	549.25	667.21
Fournitures de bureau	56.70	
Frais administratifs divers	2'454.00	2'660.05
Imprimés de propagande	2'660.60	2'690.00
Ports, affranchissements	46.25	23.50
Téléphones, communications	285.50	340.65
Frais Internet		195.00
Frais de voyages	7'998.62	
<b>Total des charges</b>	<b>370'315.92</b>	<b>430'025.87</b>
<b>PRODUITS</b>		
Dons	193'380.32	217'274.70
Dons Inde - Clinique ophtalmo		33'424.60
Dons Inde - Free patients	200'000.00	122'000.00
Dons Augustine Children's Home Society	43'758.00	
Produits ventes matériel occ.		3'000.00
Intérêts actifs	127.14	154.66
Gains de change \$US		2.81
<b>Total des produits</b>	<b>437'265.46</b>	<b>375'856.77</b>
<b>Perte d'exploitation</b>		<b>( 54'169.10)</b>
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>66'949.54</b>	

## **ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (ARTICLE 663B CO)**

Les comptes annuels comprennent toutes les indications devant y figurer.

En conséquence il n'y a pas d'autre élément à mentionner dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Fondation  
**Vision for All**  
Lausanne